



CONSEIL COMMUNAL d'ERPELDANGE - SUR - SÛRE

Séance publique du 24 septembre 2025

Date de l'annonce publique de la séance : 18 septembre 2025

Date de la convocation des conseillers : 18 septembre 2025

Présents: Gleis - **bourgmestre**
Schaeffer, Kuffer - **échevins**
Blom, Ferigo, Lacour, Leider, Michels, Tessaro -
conseillers
Troes - secrétaire communal

Excusé(s) : néant

Absent(s) : néant

Ordre du jour

1. *Plan de gestion forêt communale 2026..... 2*
2. *Titres de recettes..... 2*
3. *Modifications budgétaires 2*
4. *Convention Ministère du Logement subside terrains pour projet SNHBM 3*
5. *Rapport des délégués aux syndicats intercommunaux 4*
6. *Divers / point d'information sur des sujets d'actualité et questions orales..... 4*

1. Plan de gestion forêt communale 2026

Vu le plan de gestion 2026 pour la propriété forestière de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre, proposé par le préposé du triage d'Ettelbruck, vérifié et arrêté par le chef d'arrondissement de l'arrondissement Centre-est de l'Administration de la nature et des forêts en date du

20 août 2025

Notant que le plan de gestion prévoit des dépenses d'un montant de 209.900,00 euros à inscrire au budget 2026 (3/412/...) ainsi que des recettes et subsides pour un montant de 194.344,42 euros à inscrire au budget 2026 (2/412/....)

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988

Après en avoir délibéré conformément à la loi

décide unanimement

d'approuver le plan de gestion 2026 pour la propriété forestière de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre, proposé par le préposé du triage d'Ettelbruck, vérifié et arrêté par le chef d'arrondissement de l'arrondissement Centre-est de l'Administration de la nature et des forêts en date du 20 août 2025 et qui prévoit des dépenses d'un montant de 209.900,00 euros à inscrire au budget 2026 (3/412/...) ainsi que des recettes et subsides pour un montant de 194.344,42 euros à inscrire au budget 2026 (2/412/....).

La présente délibération est transmise à l'arrondissement Centre-est de l'Administration de la nature et des forêts aux fins voulues.

2. Titres de recettes

Les titres de recettes sont approuvés à l'unanimité des voix.

3. Modifications budgétaires

Vu l'article 127 de la loi communale du 13 décembre 1988, concernant l'introduction de demandes de crédits spéciaux et supplémentaires

Vu l'instruction ministérielle ad hoc

Considérant que pour les motifs exposés au tableau reproduit d'autre part certaines prévisions de dépenses inscrites au budget arrêté de 2025 doivent être révisées :

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988

Après en avoir délibéré conformément à la loi

décide unanimement

de modifier le budget de l'exercice 2025 conformément aux indications portées au tableau ci-contre, crédits qui seront financés par le boni du budget 2025:

	Article budgétaire	Libellé	Budget 2025	Modification	Budget 2025 modifiée	Explication
1	3/112/603500/99001	Elections: Fournitures pour les bureaux de vote	0 €	1 500 €	1 500 €	Référendum 23/11/2025
2	3/112/608121/99001	Elections: Fournitures d'entretien du matériel des élections	0 €	1 500 €	1 500 €	Référendum 23/11/2025
3	3/112/615100/99001	Elections: Frais d'élaboration dépliant et traduction	0 €	9 000 €	9 000 €	Référendum 23/11/2025
4	3/112/615100/99001	Elections: Frais de publication d'avis	0 €	2 000 €	2 000 €	Référendum 23/11/2025
5	3/112/615100/99001	Elections: Frais d'impression dépliant	0 €	1 500 €	1 500 €	Référendum 23/11/2025
6	3/112/615241/99001	Elections: Frais de réception - organisation des élections et référendums	0 €	2 000 €	2 000 €	Référendum 23/11/2025
7	3/112/615300/99001	Elections: Frais postaux (estimation 1.700 électeurs)	0 €	2 550 €	2 550 €	Référendum 23/11/2025
8	3/112/615300/99001	Elections: Frais postaux (estimation 700 votes par correspondance)	0 €	8 750 €	8 750 €	Référendum 23/11/2025
9	3/112/642800/99001	Elections: Indemnité pour les membres des bureaux de vote	0 €	1 600 €	1 600 €	Référendum 23/11/2025
10	3/112/643800/99001	Elections: Autres jetons de présence	0 €	6 000 €	6 000 €	Référendum 23/11/2025
11	3/113/615241/99005	Frais projets commission du développement durable	7 000 €	3 500 €	10 500 €	Dag vum Bam (2024+2025); 'The Illusion of Abundance'; action nouveau-né 2024+2025; concours enfants;
12	3/120/608121/99002	Mairie : Fournitures d'entretien sur biens immobiliers	2 000 €	1 000 €	3 000 €	Problème chauffage
13	3/627/615300/99001	Atelier communal : Frais postaux et frais de télécommunications	1 300 €	2 600 €	3 900 €	Indemnité téléphone 2 ouvriers RK et RMD, abo téléphone Post 200 €/mois, problème SMS premium
14	4/130/223500/99001	Acquisition de matériel informatique pour les besoins du service technique	3 500 €	1 500 €	5 000 €	Nouveau laptop et téléphone mobile
15	4/627/223210/99001	Atelier communal : Acquisition de matériels roulants	10 000 €	50 000 €	60 000 €	Remplacement camionnette - service eau - défaut contrôle technique
		Total:		95 000 €		

La présente délibération est transmise au Ministre des Affaires intérieures aux fins voulues.

4. **Convention Ministère du Logement subside terrains pour projet SNHBM**

Vu la convention relative aux participations financières à Erpeldange-sur-Sûre, rue Dr Louise Welter, 4 conclue en date du 24 juin 2025 entre la commune d'Erpeldange-sur-Sûre et le Ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire, réglant la participation de l'État luxembourgeois, dans le cadre de l'acquisition par la commune de plusieurs terrains destinés à la construction de logements par SNHBM

Notant que la participation financière maximale du MLOGAT est fixée à 1.109.269,00 euros

Vu la loi modifiée du 7 août 2023 relative au logement abordable (ci-après la «Loi») prévoit expressément les conditions sous lesquelles l'État peut favoriser par des participations financières l'initiative d'un promoteur social en vue de la réalisation de logements destinés à la location abordable

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988

Après en avoir délibéré conformément à la loi

décide unanimement

d'approuver la convention conclue en date du 15 juillet 2025 entre la commune d'Erpeldange-sur-Sûre et le Ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire, réglant la participation financière de l'État luxembourgeois dans le cadre de l'acquisitions de terrains à

Erpeldange-sur-Sûre, rue Lise Rischard, rue Grande-Duchesse Charlotte et rue Dr Louise Welter pour la réalisation de logements abordables destinés à la location respectivement la vente et prévoyant une participation financière du MLOGAT de 1.109.269,00 euros.

5. *Rapport des délégués aux syndicats intercommunaux*

Gilbert Leider donne des explications sur une séance du comité du SICONA.

6. *Divers / point d'information sur des sujets d'actualité et questions orales.*

Différents sujets sont discutés lors de ce point de l'ordre du jour.



Écoutez l'enregistrement audio des
différents points la séance.

Hören Sie die Audioaufzeichnungen der
einzelnen Punkte der Sitzung.

Lauschtert déi eenzel Punkten vun der
Sitzung.

